



COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

(A diffuser 01 fois par jour en langue française du mercredi 21 janvier au lundi 02 février 2026 à Cotonou et à Parakou)

N°001/MESTFP/DC/SGM/DESTFP/DEC/STEC/SA

Objet : Ouverture des registres d'inscription à l'examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM), session d'avril 2026

La Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public que les registres d'inscription à l'examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM), session d'avril 2026, sont ouverts du **mercredi 21 janvier à 08 heures 00 au vendredi 20 février 2026 à 17 heures 30 précises.**

Peuvent faire acte de candidature les jeunes filles et garçons remplissant les conditions ci-après :

- être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre 2026 ;
- avoir suivi, une formation par apprentissage ou une formation technique et professionnelle d'une durée conforme à celle fixée par les corps de métiers, en relation avec les matrices de compétences dans les métiers ;
- disposer d'un contrat d'apprentissage ou d'une attestation de travail ;
- être présenté par un Directeur de centre de formation, un maître artisan ou toute autre personne qualifiée attestée par une autorité compétente.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature se présente ainsi qu'il suit :

- une fiche d'inscription, dûment signée par l'apprenti (e) et le patron ou la patronne. Au niveau des centres de formation professionnelle, cette fiche est signée par le directeur ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif, ou de toute autre pièce tenant lieu ;
- une (01) copie du contrat d'apprentissage dûment signé ou de l'attestation de travail ;
- deux (02) photos d'identité **numériques** au format 3,5 x 4,5 ;

- un reçu de versement en ligne des frais d'examen s'élevant à douze mille cinq cents (12 500) francs CFA sur la plateforme : **certification-artisans.bj**.

Les métiers concernés sont ceux contenus dans la liste des métiers de référence établie et publiée par la Chambre de Métiers de l'Artisanat du Bénin.

Les dossiers d'inscription seront déposés aux secrétariats des Comités Communaux d'Organisation (CCO) situés dans les centres de formation professionnelle et d'apprentissage, les lycées techniques et les établissements d'enseignement secondaire désignés à cet effet par décision du Ministre en charge de la formation technique et professionnelle.

Par ailleurs, ledit examen se déroulera du **lundi 20 au dimanche 26 avril 2026** dans les centres d'examen et les sites de composition qui seront retenus et publiés par décision ministérielle en temps opportun.

Pour tout autre renseignement, s'adresser aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation et Professionnelle (DDESTFP), aux Délégations Départementales de la Chambre des Métiers de l'Artisanat (DD/CMA-Bénin), aux Comités Communaux d'Organisation (CCO) et aux Centres d'examen et de dépôt des dossiers de candidature de la session d'avril 2026 de l'examen du CQM.

Cotonou, le *20 Janvier 2026*



Véronique TOGNIFODE
Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle